

faire comparaître les fonctionnaires du pénitencier St-Vincent-de-Paul devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques, afin que le comité puisse étudier à fond les problèmes qui assaillent ces hommes actuellement.

On a prétendu que le problème est en partie attribuable à la pénurie de renseignements que reçoivent ces fonctionnaires au sujet des jeunes qui sont incarcérés au pénitencier. Il se peut que les tribunaux et leurs services aient négligé de transmettre des renseignements suffisants sur ces jeunes gens qui sont condamnés au pénitencier, ce qui empêche ces fonctionnaires de comprendre leurs problèmes personnels et de recommander les soins nécessaires.

J'espère que le ministre ne cherchera pas à régler ce problème lui-même avec ses fonctionnaires, qu'il instituera une enquête publique pour l'examiner et qu'il permettra que des témoignages satisfaisants soient rendus, en vue de trouver une solution. Si le ministre ne veut pas agir ainsi, il devrait sûrement autoriser les fonctionnaires de St-Vincent-de-Paul à comparaître devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques, afin d'y exprimer publiquement leurs opinions, ce qui permettrait de trouver des solutions.

[Français]

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, je crois que la déclaration du ministre est à propos. Toutefois, je l'estime insuffisante, étant donné que, depuis quelques années, les suicides se multiplient d'une façon inquiétante dans les pénitenciers canadiens.

Si nous considérons ce qu'a coûté le pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines, par exemple, soit \$32,500 par détenu, nous sommes en droit de dire, je crois, que le gouvernement dépense trop d'argent aux fins d'immobilisations, mais n'en dépense pas assez en vue de prévenir des incidents malheureux comme ceux que nous déplorons aujourd'hui.

Le gouvernement dépense beaucoup d'argent en ce qui touche la construction de bâtiments et pas du tout afin de procurer un certain avenir aux détenus qui seront un jour libérés.

Dans certains pays, on enseigne un métier aux détenus afin de relever leur moral.

Depuis quelques années, le gouvernement fédéral a établi un programme de recyclage de la main-d'œuvre par l'éducation. A mon avis, il devrait aussi veiller à l'éducation des détenus.

En somme, le gouvernement dépense beaucoup trop d'argent au titre de la construction de bâtiments. Au fait, le pénitencier de Cowansville, situé dans la circonscription voi-

[M. Gilbert.]

sine de la mienne, est très beau, mais le gouvernement n'y a rien organisé au point de vue psychologique et psychiatrique, afin de relever le niveau moral des employés, leur sécurité ainsi que leur éducation. Lorsque ces employés devront quitter ce pénitencier, ils n'auront absolument rien acquis, à aucun point de vue.

Nous devons déplorer ce matin, comme nous le déplorons d'ailleurs depuis un certain temps, la multiplication des suicides dans les pénitenciers, parce que nous nous préoccupons trop de l'aspect matériel et pas assez de l'aspect moral de la vie des détenus.

**M. l'Orateur:** La Chambre reprendra maintenant la période des questions orales.

• (11.50 a.m.)

## QUESTIONS ORALES

### AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE GOUVERNEMENT ET LA POLITIQUE DE LA GRÈCE À L'OTAN

[Traduction]

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais évoquer de nouveau le problème grec et demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le gouvernement estime que le débat à propos de la Grèce est clos au sein de l'OTAN ou si, après la déclaration du ministre, notant que le travail soigné, judicieux et impartial de la Commission l'avait beaucoup impressionné et que la Commission avait eu connaissance de tortures et de cas de traitements inhumains, auxquels le gouvernement d'Athènes n'a pas effectivement mis un terme, le gouvernement canadien est disposé à réexaminer, de concert avec les pays alliés de l'OTAN, la question de savoir s'il y a lieu de demander à la Grèce de fournir dans un délai raisonnable la preuve que des mesures effectives ont été prises pour supprimer ces abus, faute de quoi Ottawa remettrait sur le tapis la question de la participation de la Grèce à l'OTAN.

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, l'ambassadeur de Grèce doit me rendre visite cet après-midi et je m'entretiendrai avec lui de la question et de ma déclaration d'aujourd'hui. Je tâcherai évidemment de lui faire bien comprendre qu'il y va de l'intérêt de la Grèce et de l'Alliance que le gouvernement de son pays appuie les principes du droit humain et de la liberté démocratique. Je n'ai pas l'intention, toutefois, de soulever la question devant l'Alliance de l'OTAN, mais rien ne l'empêche évidemment. Comme je l'ai dit dans la déclaration, à quoi servirait de faire expulser la